



OCRI · CIRO

Organisme canadien
de réglementation
des investissements

Canadian Investment
Regulatory
Organization

Traduction française non officielle

AFFAIRE INTÉRESSANT :
LES RÈGLES VISANT LES COURTIER EN PLACEMENT ET RÈGLES PARTIELLEMENT
CONSOLIDÉES
ET LES RÈGLES DES COURTIER MEMBRES
ET
ECHELON WEALTH PARTNERS INC. ET STEPHEN BURNS

AVIS DE REQUÊTE D'AUDIENCE DE RÈGLEMENT

Le personnel de la mise en application présentera une requête à une formation d'instruction de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) pour lui demander d'accepter l'entente de règlement qu'il a conclue avec Echelon Wealth Partners Inc. et Stephen Burns en vertu des articles 8215 et 8428 des Règles visant les courtiers en placement et règles partiellement consolidées (les Règles visant les courtiers en placement).

ENTENTE DE RÈGLEMENT

L'entente de règlement se rapporte à un avis d'audience qui a été publié dans la présente affaire le 8 mars 2024 et permettrait d'étayer ou de démentir les allégations selon lesquelles les intimés ont contrevenu aux Règles des courtiers membres en :

- a) n'ayant pas fait preuve de la diligence voulue pour connaître constamment les faits essentiels relatifs aux comptes et aux ordres de quatre courtiers étrangers;
- b) n'ayant pas exercé leur rôle de protection des marchés financiers relativement aux opérations sur titres exécutées sur des marchés hors cote américains par les courtiers étrangers;
- c) ayant manqué à leur obligation d'établir, de maintenir et de faire appliquer un système adéquat de contrôle et de surveillance relativement aux opérations sur titres négociés sur des marchés hors cote américains.

AUDIENCE DE RÈGLEMENT

L'audience de règlement se tiendra par vidéoconférence le mercredi 25 juin 2025 à 10 h (HE).

L'audience se tiendra à huis clos, mais on fera savoir au public si l'entente de règlement est acceptée. Le cas échéant, celle-ci sera rendue publique, accompagnée des motifs d'acceptation de la formation d'instruction.

FAIT le 13 juin 2025.

« Administratrice nationale des audiences »
ADMINISTRATRICE NATIONALE DES AUDIENCES
Organisme canadien de réglementation des investissements
40, rue Temperance, bureau 2600
Toronto (Ontario) M5H 0B4